

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD334

présenté par

M. Cinieri, M. Leboeuf, M. Vitel, M. Gandolfi-Scheit, M. Fromion, M. Morel-A-L'Huissier,  
Mme Poletti, M. Hetzel, Mme Grosskost, M. Nicolin et M. Lazaro

-----

### ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa6 substituer aux mots :

« définies à »,

les mots :

« prévues au I de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L 322-1 du code de l'environnement s'articule en trois paragraphes dans lesquels le terme de « zones » est employé. Pour éviter toute confusion, il est nécessaire de modifier la rédaction afin de préciser que seul le premier paragraphe est concerné par les zones prévues dans l'article. L'article doit donc être modifié pour intégrer cette précision rédactionnelle.